

# STOPPONS LA BUZYN

## MEDECIN de GARDE le WEEK END et JOURS FÉRIÉS

Vous présentez un **PROBLÈME DE SANTÉ** qui **NE PEUT ATTENDRE L'OUVERTURE HABITUELLE DES CABINETS MÉDICAUX ?**

**DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX** assurent des consultations de garde.

- le **samedi** : de **15h à 19h**
- le **dimanche et jours fériés** : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- certains WE, au cabinet du médecin de garde
- d'autres WE, à la maison médicale de garde à l'hôpital de JONZAC

**POUR CONNAITRE LE MÉDECIN DE GARDE ET LE LIEU DE LA GARDE**

**APPELER LE 15**

**POUR UN SIMPLE CONSEIL MÉDICAL**

**APPELER LE 15**

## TARIFS DE LA CONSULTATION

*Sur la base de remboursement de la sécurité sociale*

- Enfants de 0 à 6 ans : **56,50 €**
- Enfants de plus de 6 ans et adultes : **51,50 €**
- CMU acceptée seulement sur présentation d'un justificatif à jour ou de la carte vitale à jour.

**ATTENTION : À la maison médicale de garde du centre hospitalier de Jonzac**

- **CARTE BANCAIRE NON ACCEPTÉE**
- **RÈGLEMENT SEULEMENT PAR CHÈQUE OU ESPÈCES.**

**Voici ce que vous pouvez lire dans une Maison de Santé dans les Territoires oubliés où y faut prendre sa bagnole thermique pour tout, et à bientôt 2 € le litre d'essence ça commence à faire mal au ulc...**

**NOTA BENE** que pour les ceusses qui ont la CMU c'est uniquement sur présentation d'un justificatif à jour ou de la Carte vitale à jour et pour le coup par chèque ou en espèces uniquement...

# Pourquoi croyez-vous que la Buzyn veut mettre en place la e-carte-vitale et sur Smartphone ?

**Pour mieux vous cliquer mes enfants !...**

**Et pour nous obliger à être connecté via le Smartphone**

## AGNÈS FOUT LE BUZYN



[La Carte Vitale bientôt remplacée par une application sur votre smartphone \[Vidéos\]](#)

**La carte vitale sur smartphone arrivera en 2021**

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé ce jeudi l'expérimentation de la future e-carte Vitale « dès cette année », pour une généralisation en 2021, et l'arrivée de l'e-prescription à partir de 2020.

Finis la carte Vitale oubliée ou perdue au milieu d'autres cartes dans le portefeuille. Voilà l'« **apCV** », **la future**

**appli « Carte Vitale »** qui bientôt ne quittera plus votre **smartphone** qui déjà ne vous quitte plus. Mise au point par l'Assurance maladie, en coopération avec le GIE Sesam-Vitale, elle a été testée en avant-première ce jeudi matin par la **ministre de la Santé, Agnès Buzyn**, à l'occasion de la présentation de sa feuille de route sur le « **virage numérique en santé** ». Un virage qu'est donc en passe de prendre la Carte Vitale et ses 59 millions de détenteurs.

### **Expérimentation en 2019**

Avec près d'un an de retard sur le calendrier initial, une expérimentation va débuter, après publication d'un décret spécial, au troisième trimestre 2019. Sans doute dans les **départements du Rhône et des Alpes-Maritimes**, et pour un an. Cette **e-carte** sera bien entendu très sécurisée et **sera proposée en 2021 à l'ensemble des assurés sociaux**. Dans un premier temps, ce sera en doublon avec la bonne vieille carte physique jaune et verte qui célèbre en ce mois d'avril ses **21 ans** de bons et loyaux services, dont l'accès aux tiers payant chez les médecins et les pharmaciens.

### **Carte d'identité en santé**

Cette « **apCV** » est destinée à « **devenir l'outil d'identification et d'authentification des patients dans le système de santé** », précise l'entourage d'Agnès Buzyn. Parmi les avantages de cette **dématérialisation** figure la [mise à jour automatique des droits](#), simplement, sans avoir à se connecter à une borne. Cette application va également permettre d'accéder à différents services, notamment à

son **compte Ameli** et aux services associés, présents et à venir. **Et pourquoi pas, à terme, à son dossier médical personnel.**

### ***Et bientôt la e-prescription***

Cette application n'est **qu'une des 26 propositions** présentées jeudi par Agnès Buzyn pour une santé résolument numérique. Après l'apparition du **DMP**, le dossier médical personnel, après la **télémedecine**, ce virage va bientôt concerner également la prescription médicale. Particulièrement les prescriptions de médicaments qui représentent 50 % des ordonnances.

**Une expérimentation d'e-prescription** sera là aussi lancée cette année **en vue d'un « début de généralisation » en 2020**. Elle doit permettre, précise le ministère de la Santé, de « **sécuriser le circuit de transmission de l'ordonnance et favoriser la coordination entre les professionnels** ». Grâce à cette e-prescription, le patient pourra trouver, lorsqu'il arrivera dans sa pharmacie habituelle, sa commande déjà prête, car le pharmacien aura reçu l'e-ordonnance **dans sa boîte email** à peine le patient sorti du cabinet de son médecin. Et s'il est loin de chez lui, il pourra la retrouver facilement dans son compte.

**La digitalisation ne s'arrête pas là. Les actes infirmiers et les analyses biologiques suivront le même chemin un an plus tard, puis ce sera au tour des kinés l'année suivante.**



Alors, on dit souvent, chercher la femme, dans le cas d'Agnès, c'est chercher le mari...

## Grève dans les hôpitaux : «J'invite Agnès Buzyn à passer une nuit aux urgences !»



Rémy Cominet, 31 ans, infirmier à Saint-Antoine et membre du collectif Inter-Urgences, détaille les revendications des aides-soignants et des infirmiers.

Trois mois après le début de la grève des urgentistes et tandis qu'un [rassemblement des personnels des hôpitaux publics](#) se tiendra à partir de 11 heures ce mardi devant le ministère de la Santé à Paris, nous avons rencontré près de l'hôpital Saint-Antoine à Paris (XIIe) l'un des manifestants, porte-parole du collectif Inter-Urgences qui réunit une centaine de services d'urgences à travers la France.

Infirmier de nuit depuis sept ans, Rémy Cominet, 31 ans, témoigne de son quotidien, du manque de moyens dont souffrent les urgences et répond à la ministre Agnès Buzyn qui défendra ce mardi au palais du Luxembourg son projet de loi « Ma santé 2022 » censé mieux organiser le système de santé et à réduire les inégalités d'accès aux soins.

**Vous êtes mobilisés depuis trois mois. Où en est votre mouvement grève aux urgences ?**

**REMY COMINET.** De la région parisienne à Marseille ou Bordeaux, [nous sommes 95 services d'urgences en France à prendre part à ce mouvement](#). Sont concernées toutes les professions paramédicales en contact direct avec les patients, à savoir les aides-soignants et les infirmiers. Nous communiquons beaucoup entre nous sur WhatsApp mais nous utilisons aussi les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook, Instagram.

**Pourquoi vous mettre en arrêt maladie plutôt que de faire une grève classique ?**

On ne choisit pas de se mettre en arrêt maladie. Mais à l'hôpital, cela ne fonctionne pas comme à la SNCF ou à la RATP, on ne peut pas bloquer notre site de travail. Nous avons une obligation de soins continus sur nos patients. Cela veut dire que tous les services d'urgence doivent assumer un service minimum. En clair, cela signifie que nous sommes obligés de travailler avec des roulements classiques, de jour comme de nuit. Nous arrivons et nous signons une feuille de présence. Cela est très difficile de se libérer pour manifester. Nous devons donc le faire sur nos jours de repos.

**La semaine dernière, à l'hôpital Lariboisière, une dizaine de personnes se sont fait arrêter dans la nuit de lundi à mardi et ne se sont pas rendues à leur travail. La semaine dernière, vous avez mené une action du même type à Saint-Antoine. Agnès Buzyn parle d'un « dévoiement » de l'arrêt maladie. Que lui répondez-vous ?**

J'invite Agnès Buzyn à venir passer une nuit ou une journée aux urgences pour qu'elle se rende compte de nos conditions de travail. Nous sommes tous à bout, physiquement et psychologiquement. Nous sommes confrontés à des pathologies différentes. Des problèmes de sommeil, de stress, des maux de dos. J'ai par exemple des médicaments pour lutter contre une hypertension et des insomnies.

Source ► <http://www.leparisien.fr/economie greve-dans-les-hopitaux-j-invite-agnes-buzyn-a-passer-une-nuit-aux-urgences-10-06-2019-8090451.php>

## **Grève aux urgences : selon Buzyn, "une prime ne permettra pas de régler la difficulté"**

La ministre des Solidarités et de la Santé estime "sincèrement" que les problèmes ne vont pas se régler" parce que le gouvernement "paye davantage".

Comme à l'hôpital Lariboisière en début de semaine, une partie des soignants des urgences de l'hôpital parisien Saint-Antoine ne se sont pas présentés, samedi 8 juin au soir, à leur prise de service, car en arrêt maladie. **Le personnel des urgences demande une prime de 300 euros nets par mois.**

Source ► <https://www.rtl.fr/actu/politique/greve-aux-urgences-selon-buzyn-une-prime-ne-permettra-pas-de-regler-la-difficulte-7797819089>

### ***Et en même temps :***

## **Grève des urgences : Agnès Buzyn ne veut plus «de gens sur des brancards» à l'hôpital**

La ministre de la Santé a déclaré avoir donné des ordres à son administration pour désengorger les services d'urgences dans les hôpitaux.

« On ne peut plus garder un lit vide dans un hôpital ». [La ministre de la Santé Agnès Buzyn](#), invitée de BFMTV ce lundi soir, a ouvertement déclaré son ambition d'en finir avec l'engorgement des urgences. Une sortie dans un contexte houleux [où plus de 80 services à travers la France sont actuellement en grève](#). La ministre a donc fait état de nouvelles mesures à venir.

« Pour tous les services en tension de façon ponctuelle, les agences régionales de santé recrutent des intérimaires, dès que l'hôpital tire la sonnette d'alarme, au cas par cas », a précisé la ministre face aux journalistes Bruce Toussaint et Bruno Jeudy.

Source ► <http://www.leparisien.fr/societe/greve-des-urgences-agnes-buzyn-ne-veut-plus-de-gens-sur-des-brancards-a-l-hopital-11-06-2019-8090487.php>



## Ce qu'il faut retenir du projet de loi santé, après son adoption par le Sénat



Les sénateurs ont adopté le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, au cours d'un vote solennel le 11 juin. Le texte remodelé n'a pas bénéficié de retouches majeures mais introduit de nouveaux outils dans la lutte contre les déserts médicaux.

Source Public Sénat ► <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/ce-qu-il-faut-retenir-du-projet-de-loi-sante-apres-son-adoption-par-le-senat>

Le Sénat a adopté mardi, après l'Assemblée nationale, le projet de loi Santé porté par Agnès Buzyn, après y avoir injecté plusieurs mesures nouvelles pour lutter contre les déserts médicaux, et un ultime débat sur l'accès à l'IVG. Les sénateurs ont adopté le texte en première lecture par 219 voix contre 92, le jour même d'une mobilisation dans les hôpitaux publics à l'appel de plusieurs syndicats. «*Nos débats ont eu lieu comme si 90 services d'urgences n'étaient pas en grève*», a lancé Laurence Cohen (CRCE à majorité communiste), regrettant le «*refus*» de la ministre de la Santé «*de prendre en compte la gravité de la situation*». Comme le CRCE, le PS a voté contre le texte, «*malgré des avancées*».

Agnès Buzyn a assuré, dans un entretien à «Libération» mardi, qu'améliorer «*l'accueil en ville en amont des urgences*» était justement l'un des objectifs de son projet de loi. Députés et sénateurs vont maintenant tenter de se mettre d'accord sur une version commune, en commission mixte paritaire, dont la réunion est prévue le 20 juin, selon le rapporteur Alain Milon (LR).

Traduisant une partie des mesures du plan «Ma Santé 2022» présenté en septembre par Emmanuel Macron, le projet de loi relatif à «l'organisation et à la transformation du système de santé» prévoit une réforme des études de santé, avec la suppression du «*numerus clausus*», la labellisation de 500 à 600 «*hôpitaux de proximité*», une régularisation de médecins étrangers, un accès élargi aux données de santé ou encore la création d'un espace numérique de santé. «*Il faut répondre à l'urgence dans des territoires qui se sentent abandonnés*», a affirmé Agnès Buzyn, alors que la question de la désertification médicale s'était imposée dans le grand débat. Elle s'est aussi largement imposée dans les débats au Sénat, dominé par l'opposition de droite, où les élus ont rivalisé d'initiatives en faveur d'une meilleure répartition de l'offre de soins.

## «Fausse joie»

Contre l'avis du gouvernement, le Sénat a en particulier voté un dispositif «transparent» proposant que la dernière année d'études en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale (et certaines spécialités déficitaires comme l'ophtalmologie) soit une année de pratique «en autonomie», **réalisée en cabinet ou en maison de santé, en priorité dans les zones manquant de médecins**. «*Le Sénat marche sur la tête et préconise de brader la formation des médecins!*», se sont insurgés des syndicats d'internes. «*La professionnalisation fait partie de la formation*», a répondu Corinne Imbert (LR), Michel Amiel (LREM) y voyant «une chance». «*Toute la loi entend la souffrance des territoires, mais ça n'est pas par une seule mesure qu'on va régler la désertification médicale qui est un problème international*», avait souligné la ministre, s'arc-boutant contre toute mesure coercitive pour réguler l'installation des médecins.

Le Sénat a aussi donné son feu vert à une mesure introduite en commission des Affaires sociales, qui met en place une exonération de cotisations sociales incitative à l'installation rapide des jeunes médecins. Malgré de fortes réticences sur la méthode, le Sénat a habilité le gouvernement à légiférer par ordonnances sur le développement des «hôpitaux de proximité», recentrés sur la médecine générale, la gériatrie et la réadaptation, mais sans maternité, et avec de la chirurgie sur autorisation strictement encadrée. **Les sénateurs ont «enrichi» le volet numérique du texte, rendant automatique l'ouverture de «l'espace numérique de santé», un compte personnel en ligne pour accéder notamment au dossier médical partagé, ainsi qu'à différents services.**

Avant le vote solennel sur l'ensemble du texte, le Sénat est revenu sur l'allongement de deux semaines des délais de l'IVG, voté vendredi au dernier jour de l'examen des articles, via un amendement PS, à la faveur d'un hémicycle dégarni. «*Fausse joie vendredi. L'accès des femmes à l'IVG ne sera pas amélioré*», a tweeté Sophie Taillé-Polian (apparentée au groupe PS), tandis que l'ex-ministre Laurence Rossignol, auteur de l'amendement, dénonçait «*une petite combine de procédure mise au point par le groupe LR et le gouvernement pour s'opposer à une avancée très attendue*».

Source ► [https://www.libération.fr/france/2019/06/11/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-sante-l-ivg-s-invite-dans-le-debat\\_1733111](https://www.libération.fr/france/2019/06/11/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-sante-l-ivg-s-invite-dans-le-debat_1733111)

Contre l'avis du gouvernement, le Sénat a en particulier voté un dispositif «transparent» proposant que la dernière année d'études en 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale (et certaines spécialités déficitaires comme l'ophtalmologie) soit une année de pratique «en autonomie», **réalisée en cabinet ou en maison de santé, en priorité dans les zones manquant de médecins** : **Où vous pourrez lire la même affiche concernant le MÉDECIN de GARDE le WEEK-END et JOURS FÉRIÉS**

**NdJBL** : C'est sûr ça va bien désengorger les urgences... Je voudrais dire, à l'attention des Bercoff, Dassier et autres culs serrés, qu'une constipation sévère peut mener à une [occlusion intestinale](#), surtout chez les enfants, mais également chez les personnes âgées et/ou fragiles, et qu'en l'absence de médecin de garde, mieux vaut se rendre aux urgences qui possèdent une pharmacie. Le 8 mai dernier un abcès à la glande de Bartholin est survenu, j'ai attendu le 10 mai pour me rendre aux urgences, et dans ce cas, la seule solution = l'incision... Personne ne nie qu'il y ait aussi de la « bobologie » mais c'est « peanuts » car en 2019 on meurt encore d'avoir trop attendu sur un brancard aux urgences.

# Pensez-vous vraiment que la télé-médecine va désengorger les urgences ???

Décès d'une patiente à l'hôpital Lariboisière : l'enquête pointe la «saturation» des urgences ►  
Source ► <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/deces-d-une-patiente-a-l-hopital-lariboisiere-l-enquete-pointe-la-saturation-des-urgences-20190612>

Décès aux urgences à Lunéville : "On est dans l'attente de tout", déplore la fille de la victime  
DOCUMENT RTL - Deux mois après la mort d'une femme à qui le Samu n'avait pas jugé utile d'envoyer une ambulance, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle), sa fille est toujours "dans l'attente pour faire le deuil". Source ► <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/meurthe-et-moselle-la-fille-de-la-femme-morte-devant-les-urgences-desemparee-7797600826>

**Décès inexpliqués aux urgences : Les soins sont-ils en train de se dégrader?**

**URGENCES** Des décès suspects, des urgentistes qui appellent à l'aide... Faut-il s'inquiéter ?...

- Plusieurs décès suspects ont eu lieu ces derniers mois: un enfant de 11 ans décédé après son passage aux urgences de Privas début mai, un patient mort sur un brancard à Perpignan en février.
- Les urgentistes tirent la sonnette d'alarme depuis des mois, notamment au moment de l'épidémie de grippe particulièrement meurtrière cet hiver.
- Beaucoup de raisons expliquent la surchauffe aux urgences qui pourraient à l'avenir dégrader les soins des patients

Source 20Minutes du 16/05/2017 ► <https://www.20minutes.fr/sante/2039875-20170516-deces-inexpliques-urgences-soins-train-degrader>

**Mort de Naomi Musenga : l'opératrice du Samu refuse de "porter le chapeau"**

L'opératrice du Samu qui a négligé l'appel de détresse de Naomi Musenga reconnaît des propos "malvenus", mais refuse de "porter le chapeau" pour l'ensemble d'un système, défaillant selon elle.

Elle était à l'autre bout du fil lorsque Naomi Musenga, jeune femme de 22 ans, a appelé le Samu le 29 décembre dernier sans que sa détresse ne soit entendue, avant de mourir quelques heures plus tard à l'hôpital. L'opératrice du Samu, [visée par une enquête préliminaire](#) pour "non-assistance à personne en péril", s'est exprimée pour la première fois dimanche dans l'émission *66 minutes* de M6. Source ► <https://www.bfmtv.com/sante/mort-de-naomi-musenga-l-operatrice-du-samu-refuse-de-porter-le-chapeau-1444672.html>

*Je rappelle le cas de Naomi Musenga car il m'a particulièrement choquée. Par ailleurs, mon mari a fait un infarctus le 13 juillet 2018, et en appelant le 15/SMUR/SAMU j'avais une réelle appréhension en pensant à Naomi. Aussi je me dois de dire, ici, que la rapidité d'intervention des pompiers, du médecin du SMUR/SAMU qui a organisé de chez nous la prise en charge et la préparation de l'intervention pour la pose d'un stent au CH le plus proche, car le diagnostic a été correctement posé combiné à l'efficacité des pompiers et dès le moment où j'ai eu le régulateur du 15 au téléphone, a fait que celui-ci est toujours de ce monde. ♥*

JBL1960